

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

Par **Frédéric Reichhart**, professeur des Universités en sociologie,
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI)

Le terme *accessibilité* ne se pare pas de lettres de noblesse aussi dorées que le mot *inclusion*. Alors que ce dernier s'impose comme un impératif de justice et d'égalité dans les discours politiques et militants, dans les textes législatifs et réglementaires ainsi que dans les instruments juridiques, l'accessibilité demeure plutôt associée à des contraintes et à des normes. Pourtant, elle constitue une condition essentielle pour construire une société inclusive, car sans accessibilité il n'y a pas d'inclusion.

Aussi commun que familier, le terme *accessibilité* cache une polysémie redoutable qui nuit à sa clarté. C'est pourquoi ce texte ambitionne de déconstruire l'accessibilité et de déterminer son essence et ses principes directeurs.

Dans une approche anthropologique qui dépasse les différences culturelles et les limites épistémologiques, cet article présente tout d'abord l'accessibilité sous l'angle de son étymologie et de sa constitution en tant qu'objet de recherche universitaire. Puis, comme l'illustre le schéma présenté dans le texte, il détaille une modélisation combinant la mise en accessibilité, mais aussi sa visibilité. Structurée autour du parcours utilisateur, cette modélisation combine la mobilité et l'usage à l'aide d'une série de facilitateurs architecturaux, matériels et humains visant à concrétiser l'*accessibilité spatiale* et l'*accessibilité fonctionnelle*. Ce modèle insiste également sur l'information et l'importance d'informer le public des facilitateurs disponibles pour favoriser son accueil.

Vers une proposition de définition de l'accessibilité

Un peu d'étymologie

D'un point de vue étymologique, l'accessibilité trouve sa source dans le mot latin *accessibilis*, dérivé de *accedere*, qui revêt plusieurs significations. Une première acception d'*accedere* fait référence à l'idée de *parvenir à*. Mais le mot signifie aussi *s'approcher de quelqu'un, de quelque chose* dans le sens de s'avancer ainsi que *pénétrer dans un lieu*, c'est-à-dire entrer, s'introduire à l'intérieur d'un bâtiment. C'est dans le prolongement de ces deux dernières acceptions que se structure la définition contemporaine de l'accessibilité : selon le dictionnaire *Hachette*, l'accessibilité est la qualité de ce qui est accessible, c'est-à-dire « *ce que l'on peut atteindre* », « *ce dont on peut s'approcher* ».

L'adjectif accessible conserve et rappelle la polysémie de l'accessibilité, illustrée par une gamme de significations variant en fonction de son utilisation et du contexte. Par exemple, une personne accessible désigne quelqu'un d'ouvert, avec qui on peut échanger, facilement entrer en relation ou aborder ; un document accessible fait référence à un contenu compréhensible, intelligible ou consultable ; un espace accessible constitue un endroit où l'on peut aller tandis qu'une activité accessible indique que l'on peut aisément la pratiquer, qu'elle est abordable, notamment sur le plan financier.

L'accessibilité objet de recherche?

Au niveau universitaire, l'accessibilité reste un objet de recherche dont l'attractivité est faible, confronté à un morcellement disciplinaire et épistémologique.

Elle est traitée de manière spécifique en fonctions des enjeux de différentes disciplines. Elle trouve un profond ancrage dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme du fait de son lien avec le cadre bâti (Grosbois) et l'organisation de l'espace. Mais elle fait aussi l'objet d'attention de la part de chercheurs d'autres domaines : les sciences de la gestion et du management (Darcy, Buhalis), l'ingénierie du tourisme et des loisirs (Khomsi, Carbonneau), parfois la géographie (Amiaud, Blaho Poncé) ou encore les sciences et techniques des activités physiques adaptées (Perera, Pantaléon) ou la muséologie (Lebat, Porcéda). L'accessibilité se retrouve également dans le champ de l'éducation et de la scolarisation, autour de la transmission du savoir et de la connaissance. De nombreux travaux ont ainsi porté sur l'accessibilité pédagogique et l'école inclusive (Plaisance). Dans le prolongement de l'école, la transition vers l'emploi appelle l'insertion professionnelle et l'accès du et au marché du travail (Rachedi). Enfin, sous la bannière de l'accessibilité numérique, l'adaptation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) est étudiée et la recherche-action permet de développer des produits et services utilisables par tous.

L'accessibilité et le handicap

Historiquement, l'accessibilité a été associée aux personnes handicapées avant de progressivement s'ouvrir à d'autres publics discriminés ou vulnérables. C'est notamment le cas au Québec où elle peut concerner les migrants, les personnes issues des Premières Nations, les personnes allophones, les personnes de la communauté LGBTQ+, ainsi que des populations culturellement ou économiquement défavorisées. En France, l'accessibilité s'est structurée plutôt autour des besoins des publics handicapés, d'abord ceux de la famille canonique du handicap, à savoir le handicap mental, physique, visuel ou auditif, avant d'englober les personnes avec des troubles neurodéveloppementaux (TND), des troubles du spectre autistique ou des troubles dys (dysgraphie, dyscalculie, dyslexie, etc.).

De la mise en accessibilité...

L'accessibilité spatiale et l'accessibilité fonctionnelle

L'accès à l'espace ou *accessibilité spatiale* appelle la mobilité et se décline en plusieurs phases. La première consiste à *accéder*, c'est-à-dire atteindre l'endroit souhaité, à l'aide des transports collectifs (bus, train, métro) ou individuels (voiture) ainsi que de la voirie (à pied, en fauteuil roulant manuel ou électrique, à vélo). Concrètement, cela implique l'accessibilité de la voirie et des transports jusqu'au bâtiment, la disposition et la proximité de places suffisantes et adaptées de stationnement pour des voitures individuelles, l'accessibilité des arrêts de bus, des stations de métro et de tramway, le déploiement d'une signalétique directionnelle, intuitivement perceptible et compréhensible. Une fois arrivé devant le bâtiment, il convient d'y *pénétrer*, c'est-à-dire pouvoir entrer jusqu'à l'accueil à l'aide d'un accès signalé et adapté, avec éventuellement une assistance humaine pour être renseigné ou accompagné physiquement. À l'intérieur du bâtiment, il faut pouvoir y *circuler*, c'est-à-dire se déplacer dans les différents espaces, parfois répartis sur plusieurs niveaux. Mais il faut aussi se repérer et s'orienter, ce qui implique de savoir où l'on se trouve et par quel chemin se rendre à sa destination.

Toutefois, l'*accessibilité spatiale* n'est pas suffisante pour garantir et conduire à l'accessibilité. Accéder à l'espace nécessite d'être complété par une *accessibilité fonctionnelle*, c'est-à-dire l'accès à des activités et prestations. En effet, lorsque l'on va à un endroit, c'est pour y faire quelque chose. La métaphore d'une pièce de monnaie avec ses côtés pile et face que l'on ne peut séparer, qui constituent la structure de la pièce, illustre bien l'intrication entre l'*accessibilité spatiale* et l'*accessibilité fonctionnelle* : les deux sont indissociables. En complément de l'accès à l'espace, il importe donc de prendre en compte et de mettre en œuvre l'accessibilité des usages, c'est-à-dire l'accès au contenu, aux activités, aux prestations et aux services.

La combinaison de multiples facilitateurs

La mise en accessibilité implique la mobilisation de *facilitateurs*, c'est-à-dire de conditions facilitant l'accessibilité. Ces facilitateurs peuvent se répartir en trois catégories complémentaires.

1- Les *facilitateurs architecturaux* sont liés à l'aménagement du cadre bâti et de l'environnement physique. Il peut s'agir par exemple du revêtement et de la largeur des sols, de rampes d'accès, de vitrophanie, de guidages podotactiles, de la prise en compte du confort visuel avec la luminosité et le contraste, ou encore de la qualité acoustique pour le confort sonore.

2- Les *facilitateurs technologiques* renvoient au matériel et aux innovations. Ils se concrétisent par la disposition d'ascenseurs, de l'ouverture des portes (automatique ou commandée et latérale), d'annonces sonores, de boucles à induction magnétique et d'une variété de fauteuils (de randonnée, de baignade, de sport, etc.), par la domotique ainsi que par la réalité augmentée et virtuelle.

3- Les *facilitateurs humains* impliquent la présence de personnel, disponible et désigné, mais aussi sensibilisé et formé, pour accueillir des personnes handicapées et adapter les services et prestations.

Certains facilitateurs répondent aux besoins d'un public spécifique alors que d'autres sont transversaux, répondant aux besoins de plusieurs publics. Ainsi, une boucle à induction magnétique se destine à un public déficient auditif et nécessairement appareillé. De même, une traduction en braille ne concerne que des personnes non voyantes, maîtrisant la lecture du braille. D'autres facilitateurs, comme une rampe, sont utilisables par plusieurs publics tels que des utilisateurs de fauteuil roulant, des personnes âgées ou des parents avec des poussettes.

... à l'information de l'accessible

La mise en accessibilité constitue une première phase. Elle doit se prolonger par une seconde étape, souvent oubliée ou négligée, qui est la visibilité de l'accessibilité. En effet, il importe que l'utilisateur

potentiel soit informé de l'accessibilité des espaces, des équipements et des prestations offertes : à qui est-ce accessible ? Quand ? Comment ? En ce sens, informer de l'accessibilité revêt une dimension transversale qui englobe l'accessibilité spatiale et l'accessibilité fonctionnelle.

Cette information, indispensable pour préparer et anticiper le déplacement et la participation à une activité, est diffusée par des supports multiples. Les plus traditionnels sont les brochures, catalogues et dépliants imprimés sur papier à destination des utilisateurs et visiteurs. Au fil du temps, ils sont complétés, voire remplacés par les sites internet qui présentent souvent un onglet intitulé *Accessibilité* ou *Handicap* où sont décrites les possibilités pour accueillir des publics à besoins particuliers.

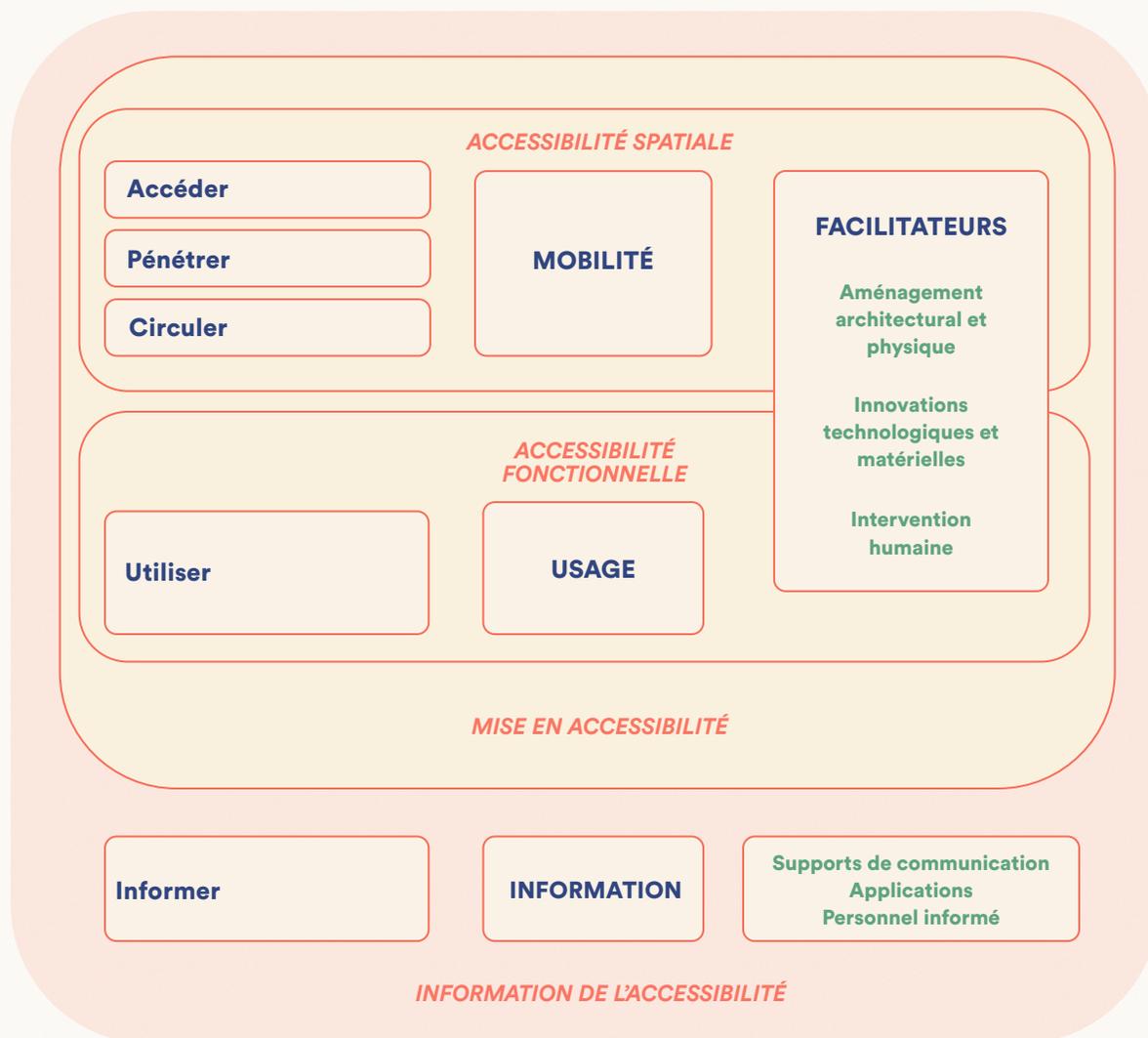
Ces différents supports nécessitent à que l'information écrite qu'ils diffusent soit accessible. Concrètement, cela passe par un texte en facile à lire et à comprendre ou bien en braille. Le rédacteur ou l'éditeur doit choisir une taille et une police de caractères appropriées (typographie sans empattements de type Arial ou Verdana par exemple), la présentation graphique doit offrir un contraste suffisant qui favorise la lisibilité et la compréhension par le plus grand nombre. Notons que les conditions d'accessibilité des sites internet bénéficient de référentiels précisant les mesures d'accessibilité et les exigences à mettre en œuvre sous forme de recommandations nommées « règles d'accessibilité pour les contenus » (ou *Web Content Accessibility Guidelines-WCAG*).

À cela s'ajoute l'importance d'informer le personnel, notamment les agents d'accueil des facilitateurs présents. Le personnel est en quelque sorte en première ligne pour renseigner les visiteurs, directement sur place ou par téléphone, des conditions à leur disposition pour faciliter l'accessibilité spatiale et l'accessibilité fonctionnelle. Il est donc essentiel qu'il connaisse et maîtrise l'ensemble des facilitateurs que l'établissement propose.

Enfin, les progrès technologiques sont également au service de l'information de l'accessibilité.

De nombreuses applications collectent et centralisent des données informant de l'accessibilité en s'appuyant notamment sur une démarche participative et collaborative qui mobilise l'utilisateur. La collecte de données se structure sur la possibilité pour ce

dernier de commenter et qualifier l'accessibilité et de partager son avis, ses impressions personnelles et son expérience. L'utilisateur devient alors un producteur de données sur l'accessibilité qui sont diffusées et partagées au sein d'une communauté en ligne.



Conclusion

Pour conclure, nous vous invitons à prolonger votre réflexion sur la mise en accessibilité à partir de deux axes. Le premier axe met en tension l'accessibilité entre la norme et son application sur le terrain. En effet, rendre accessible ne résulte pas uniquement du respect du cadre juridique, mais aussi de la convocation d'aménagements complémentaires appliqués à la complexité et à la singularité des situations : l'*accessibilité normative* se doit d'être complétée par une *accessibilité pragmatique* ou *opérationnelle*, fruit de la concertation avec les bénéficiaires pour

identifier leurs attentes et besoins, et par extension les réponses à apporter. Le second axe se structure autour des facilitateurs en tant que réponses aux besoins du bénéficiaire. Si certains équipements ou prestations spécialisés constituent des réponses spécifiques à un seul type de public, d'autres sont transversales, c'est-à-dire profitables à plusieurs publics. Dans ce cas, l'accessibilité peut alors s'entendre de manière universelle comme une démarche qui participe à augmenter la qualité d'accueil de l'ensemble des bénéficiaires et utilisateurs.